

Table des matières

	Mots	des ministres	4
1.	Une ai	re protégée, un concept à connaître	6
2.	Le Que	ébec passe à l'action	8
3.	Le plai	n d'action stratégique	9
	3.1	Les orientations stratégiques	9
	3.2	Les exigences spécifiques	9
	3.3	Les domaines d'action	9
4.		n d'action livre ses premiers résultats : éserves d'aires protégées et six projets de parcs	11
	4.1	Les réserves d'aires protégées au sud du 52° parallèle	14
	4.2	Les projets de parcs au nord du 52° parallèle	38

Mot du ministre de l'Environnement



À titre de ministre responsable de la coordination de la stratégie québécoise sur les aires protégées, je suis très heureux de m'associer à mes collègues, le ministre des Ressources naturelles et le ministre responsable de la Faune et des Parcs, pour présenter aux Québécoises et Québécois le *Plan d'action stratégique du Québec sur les aires protégées*. Ce plan d'action confirme les engagements du Québec et permettra d'atteindre, dans

les délais prévus, soit d'ici à la fin de l'année 2005, notre objectif de protéger 8 % de notre territoire, selon une répartition conforme aux grandes unités écologiques, et de créer un nouveau réseau d'aires protégées représentatif de sa diversité biologique. Il s'agit là du plus grand défi de conservation que le Québec ait connu depuis la création du premier parc québécois, il y a plus de 100 ans.

C'est avec une grande fierté que j'annonce les premiers résultats concrets de ce plan d'action qu'est la mise en réserve, pour les besoins en aires protégées, de 17 territoires, dont plusieurs dépassent le millier de kilomètres carrés. On parle, par exemple, de l'important site symbolique des monts Groulx, de la grandiose vallée de rivière Natashquan, ou de la côte d'Harrington-Harbour. Ces territoires, sur lesquels les activités d'exploitation forestière, minière et énergétique sont interdites à partir d'aujourd'hui, constituent la partie la plus tangible des résultats d'une collaboration interministérielle et du respect de nos engagements envers ce défi planétaire qu'est la conservation de la biodiversité. Pour mes collègues et moi-même, il est clair que nous entreprenons ainsi la constitution d'un vaste réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique, tant du milieu terrestre que des milieux d'eaux douces, estuariennes et marines. C'est la première fois que le Québec fait autant pour sa biodiversité. Mais, pour la réalisation de ce projet, nous devons compter sur la grande solidarité de tous les groupes d'intérêt de notre société et la participation étroite des principaux acteurs et partenaires de la conservation au Québec. De plus, je m'engage, avec mes collègues, à faire régulièrement état de nos progrès à la population.

Nous allons également démontrer notre détermination à intégrer harmonieusement et efficacement, dans une perspective de développement durable, les activités économiques traditionnellement fondées sur les ressources naturelles, avec les nouvelles économies, tel l'écotourisme, qui pourront s'épanouir à partir du nouveau réseau d'aires protégées et avec la conservation plus stricte de milieux et d'espèces fragiles, rares et précieux.

ANDRÉ BOISCLAIR

Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau Leader du gouvernement

4

Mot du ministre des Ressources naturelles



Le Plan d'action stratégique sur les aires protégées au Québec s'inscrit parfaitement dans les orientations préconisées par le ministère des Ressources naturelles de favoriser une utilisation polyvalente du territoire, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité québécoise. L'approche proposée permet d'assurer l'équilibre nécessaire entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux.

La mise en valeur de notre territoire passe d'abord par la connaissance de celui-ci. En ce sens, les données du Ministère ont contribué de façon significative à la caractérisation écologique et physique des sites considérés comme aires protégées. Le ministère des Ressources naturelles est particulièrement soucieux d'identifier et de préserver des écosystèmes forestiers exceptionnels. D'ici à la fin de l'année 2005, près d'une centaine de sites devraient bénéficier d'un cadre légal qui assurera leur protection. De plus, de nouveaux statuts d'aires protégées, tels que les sites géologiques exceptionnels et les paysages protégés, seront mis en place.

Pour le bénéfice des générations futures, nous devons nous assurer de développer notre territoire et nos ressources de façon durable et responsable. Sur ces bases, le réseau élargi d'aires protégées permettra une mise en valeur exceptionnelle du patrimoine naturel québécois, tout en assurant la vitalité économique des nombreuses communautés locales.

FRANÇOIS GENDRON
Ministre des Ressources naturelles

Mot du ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec



Grâce à l'élaboration du *Plan d'action stratégique sur les aires protégées au Québec*, il nous est maintenant possible de mieux préserver les espaces naturels considérés exceptionnels notamment en développant le réseau des parcs nationaux du Québec.

Le plan d'action stratégique prévoit, d'ici cinq ans, tripler la superficie du réseau de parcs en identifiant six nouveaux territoires dans le Nord-du-Québec. Diune part, de concert avec nos partenaires

inuits, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik, nous créerons trois nouveaux parcs au Nunavik : le parc des Pingualuit, le parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc et le parc des Lacs-Guillaume-Delisle-et-d'Eau-Claire. De plus, nous réaliserons toutes les recherches nécessaires à la proposition de deux projets additionnels, soit le parc du Cap-Wolstenholme et le parc des Monts-de-Puvirnituq. D'autre part, le projet Albanel-Témiscamie-Othish est en voie d'Etre réalisé en partenariat avec la nation crie de Mistissini.

Les parcs nationaux du Québec représentent un élément clé de la stratégie gouvernementale en matière d'aires protégées. Le rôle éducatif qui leur est dévolu fait d'eux des incontournables, permettant de diffuser un message de conservation de la biodiversité qui va bien au-delà de la frontière du territoire québécois.

Je suis très fier de contribuer à toutes ces réalisations qui favorisent un accès accru à ce patrimoine collectif québécois et qui seront certes un objet de fierté pour l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes.

RICHARD LEGENDRE Ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec

1. Une aire protégée, un concept à connaître

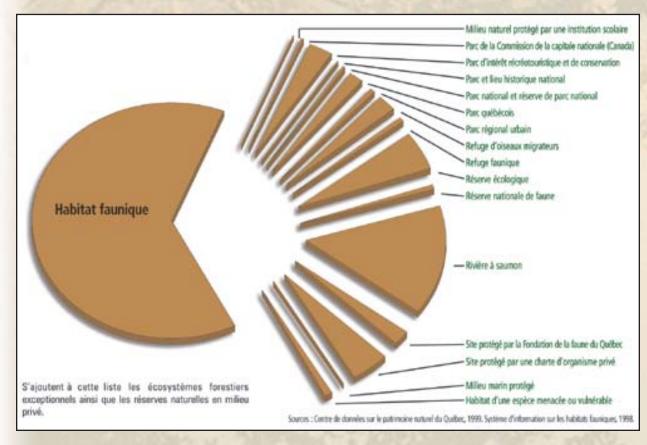
Une aire protégée c'est : « une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ». Cette définition s'inspire des travaux de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et de la Convention internationale sur la diversité biologique.

Le Québec compte quelque 1 100 sites qui répondent à cette définition et qui appartiennent à 19 désignations légales ou administratives différentes (figure 1). Parmi ces appellations, mentionnons les habitats fauniques, les parcs nationaux du Québec, les parcs nationaux canadiens, les réserves écologiques, les rivières à saumon, les refuges fauniques, etc.

Le Québec conserve ainsi environ 2,91 % de son territoire sous la forme d'aires protégées (figure 2).

Dans le cadre du plan d'action sur les aires protégées, deux « désignations » temporaires viennent s'ajouter aux 19 déjà en vigueur, soit les réserves de parcs nationaux et les réserves de territoires pour la création d'aires protégées. Ces deux « désignations » permettent de soustraire, par une entente administrative, toutes les activités industrielles d'exploitation des ressources naturelles sur les territoires concernés (activités forestières, minières et énergétiques) en attente d'un statut juridique permanent de conservation (voir le site Internet du ministère de l'Environnement : www.menv.gouv.qc.ev/biodiversité).





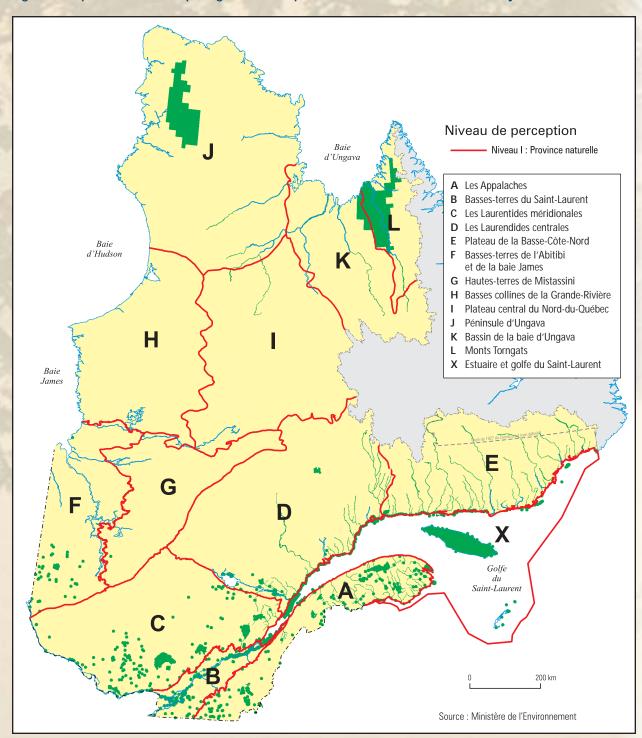
Cependant, plusieurs personnes pensent à tort que certains statuts de gestion faunique sont des aires protégées. Or, ceux-ci ne sont pas considérés comme tel, ne répondant pas aux critères internationaux d'une aire protégée définis par l'Union mondiale pour la nature (UICN). C'est le cas de :

- · La réserve faunique;
- La zone d'exploitation contrôlée (ZEC);

- · La pourvoirie à droits exclusifs;
- · La réserve de la biosphère;
- · L'aire faunique communautaire;
- La forêt d'enseignement et de recherche.

En effet, l'exploitation des ressources forestières, minières et énergétiques est permise et généralement appliquée sur ces territoires.

Figure 2. Répartition des aires protégées dans les provinces naturelles du Québec, avant juillet 2002



2. Le Québec passe à l'action

Le réseau des aires protégées du Québec comprenait jusqu'à maintenant 1 100 sites couvrant 48 536 km², soit 2,91 % de la superficie totale du Québec, ou près de 100 fois l'île de Montréal. Ce réseau est composé essentiellement de deux grands habitats fauniques dans le Nord québécois et des parcs nationaux québécois situés dans le Québec méridional.

En termes de pourcentage de territoires protégés, le Québec se situe à un niveau nettement inférieur à la moyenne mondiale qui est de l'ordre de 9 %. La présente répartition des aires protégées comporte également certaines lacunes relativement à l'ensemble des caractéristiques biophysiques du territoire québécois; ces lacunes nécessitent une amélioration quant au nombre et à la représentativité des aires protégées.

Face à de tels défis, le gouvernement du Québec s'est engagé, en juin 2000, à développer son réseau d'aires protégées selon les trois grandes orientations suivantes :

- Atteindre, d'ici à 2005, une superficie de l'ordre de 8 % du territoire québecois, soit un ajout d'environ 85 000 km²;
- Obtenir une répartition des aires protégées représentative de la diversité biologique;
- Prendre en compte les préoccupations, notamment socioéconomiques, des divers intervenants concernés par la mise en place d'un réseau québécois d'aires protégées.

L'addition de nouvelles aires protégées dans des territoires publics associés à de nombreux usages et droits représente un défi pour les gestionnaires et les usagers de ces territoires, et exige une plus grande solidarité de tous les acteurs et groupes d'intérêt.

Pour faciliter de tels changements, le gouvernement a mandaté le ministre de l'Environnement pour coordonner la préparation d'une stratégie québécoise sur les aires protégées en collaboration étroite avec le ministre des Ressources naturelles et le ministre responsable de la Faune et des Parcs. Ces partenaires gouvernementaux ont mis en place une large consultation auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux, des représentants des industries des ressources naturelles (forêt, mine et énergie), des représentants des organismes environnementaux et de plusieurs autres secteurs concernés. Dès lors, les échanges ont permis de mieux saisir la complexité des enjeux et la nature des impacts d'une telle stratégie.

À l'automne 2001, les trois ministres responsables du projet de stratégie ont donc convenu de la nécessité de présenter aux différents intervenants un plan d'action concret basé sur une expérimentation qui a déjà donné des résultats concluants.

Les travaux d'évaluation des potentiels, des contraintes et des impacts de la création d'aires protégées ont alors été amorcés dans deux provinces naturelles, soit le plateau de la Basse-Côte-Nord (E) et les Laurentides centrales (D). C'est à la lumière de ces travaux qu'un plan d'action a été préparé.

Les pages qui suivent présentent le plan d'action qu'entend suivre le gouvernement d'ici à la fin de 2005, ainsi que l'annonce de grands territoires publics de grande valeur écologique sur lesquels les activités d'exploitation forestières, minières et énergétiques sont dorénavant interdites. Ces territoires proposés seront confirmés légalement comme aire protégée après la tenue de consultations publiques dans les régions ciblées.



3. Le plan d'action stratégique



Le plan d'action mis en place s'appuie sur les grandes orientations gouvernementales définies en juin 2000, précisées par quelques exigences spécifiques. Il comporte sept domaines d'action.

3.1 Les orientations stratégiques

- Reconnaître l'importance, sur les plans écologique, économique et social des aires protégées et des bénéfices qu'elles rapportent à l'ensemble du Québec;
- Augmenter, d'ici à 2005, l'étendue en aires protégées pour atteindre une superficie de l'ordre de 8 % du territoire du Québec;
- Veiller à ce que les aires protégées soient axées sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de la diversité biologique, tant terrestre, aquatique et estuarienne que marine;
- Intégrer les aires protégées dans tous les processus d'affectation du territoire et d'allocation de ressources à caractère public;
- C Intensifier les efforts de conservation en terres privées;
- Déterminer les impacts financiers et économiques associés à l'implantation du réseau.

3.2 Les exigences spécifiques

- C Lors de l'examen des aires candidates, ajouter un critère de minimisation du coût économique;
- Préalablement à la mise en réserve de territoires, s'assurer que soient complétés les travaux pertinents prévus, dont les analyses d'impact économique sur chacune des aires protégées candidates;
- C L'objectif de 8 % pour 2005 s'applique globalement au territoire québécois et non à chacune des provinces naturelles du Québec:
- Les consultations publiques seront tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, avec la collaboration des conseils régionaux de développement;
- Les droits autochtones et les activités présentes en matière de villégiature, de chasse et de pêche seront maintenus sur les territoires mis en réserve jusqu'à l'attribution d'un statut définitif de protection et de gestion.

3.3 Les domaines d'action

1 Poursuivre activement la réalisation de la planification sectorielle des aires protégées

Le ministère de l'Environnement, le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec ont déjà prévu dans leur programmation des projets destinés à enrichir, au cours des prochaines années, le réseau québécois d'aires protégées.

- A) <u>Le ministère de l'Environnement</u> s'engage à déposer, en 2002, une nouvelle programmation quinquennale (2002-2007) de constitution de treize nouvelles réserves écologiques et propose l'agrandissement de quelques autres pour un ajout de 657 km².
- B) <u>Le ministère des Ressources naturelles</u> compte dès 2002, et ce, dans le contexte d'une planification triennale, créer annuellement l'équivalent de quelque 30 écosystèmes forestiers exceptionnels, pour une superficie de 150 km².
- C) <u>Le ministère des Ressources naturelles</u> compte, d'ici à 2004, développer le concept et les critères visant la création de sites géologiques exceptionnels, inventorier les sites à protéger en collaboration avec l'industrie minière et proposer des moyens de protéger les sites retenus et de les mettre en valeur.
- La Société de la faune et des parcs du Québec poursuit son programme régulier d'identification et de protection de nouveaux habitats fauniques et la constitution de nouveaux refuges fauniques.

2 Soutenir davantage la conservation volontaire

Pour répondre à cet engagement, l'Assemblée nationale a adopté, en juin 2001, la Loi sur les réserves naturelles en milieu privé pour laquelle le ministre de l'Environnement a la responsabilité de mise en œuvre. De plus, pour l'année 2002-2003, un programme financier de un million de dollars pour soutenir les propriétaires privés et les organismes de conservation dans leurs interventions de conservation volontaire est administré par le ministre de l'Environnement.

Le ministère de l'Environnement, depuis le 1er novembre 2001, a mis à la disposition des organismes ou des entreprises voués à la conservation des milieux naturels un programme d'aide financière de dix millions de dollars sur deux ans. Ce programme permet ainsi d'assurer 50 % de tous les coûts d'acquisition d'une propriété privée pour les fins d'aires protégées, de telle sorte qu'au moins vingt millions de dollars en deux ans seront investis dans les aires protégées en milieu privé.

<u>Le ministère de l'Environnement</u> entend poursuivre ses interventions auprès des instances gouvernementales concernées pour atténuer certaines contraintes fiscales pesant sur les organismes de conservation et les propriétaires privés qui assument des responsabilités de conservation volontaire.

3 S'assurer que les nouvelles aires protégées soient représentatives des provinces naturelles du Québec et permettent d'atteindre une superficie de l'ordre de 8 % du territoire du Québec

Jusqu'en 2005, le gouvernement procédera à des annonces analogues à celle de juillet 2002 concernant la mise en réserve de nouveaux territoires en vue de la création d'aires protégées. Les ministères responsables s'assureront que ces territoires seront représentatifs de la biodiversité du Québec et que les conséquences socio-économiques de ces décisions seront prises en compte.

Le ministère de l'Environnement poursuivra la réalisation en 2002-2003 de l'identification, de la caractérisation et de la cartographie des aires candidates de toutes les provinces naturelles situées au sud du 52° parallèle, notamment dans la zone de la forêt boréale québécoise. Ce travail répond à l'engagement du Québec de s'assurer que le réseau d'aires protégées répondra à des objectifs scientifiques de protection de la diversité biologique du territoire.

Pour le nord du 52° parallèle, il est aussi envisagé, en complémentarité avec les parcs nationaux proposés, de réaliser, pour décembre 2004, une identification et une cartographie de territoires en vue de la création d'aires protégées représentatives de la diversité biologique de cette partie du Québec. Ce travail d'identification de territoires potentiels est considéré comme un préalable essentiel à tous les travaux d'analyse de la faisabilité des projets d'aires protégées. L'identification de territoires se réalise à partir du cadre écologique de référence formé des treize provinces naturelles du Québec.

4 Prendre en compte les préoccupations des divers intervenants concernés par l'expansion du réseau d'aires protégées

- A) Depuis septembre 2000, les ministres responsables du projet de stratégie sur les aires protégées ont procédé à diverses consultations et ont favorisé une participation des personnes et des organismes concernés par le projet de stratégie québécoise sur les aires protégées. De façon régulière, les représentants des ministères ont discuté avec ces personnes et organismes des enjeux et des moyens de réaliser les engagements du Québec en matière d'aires protégées. Ces participations, ces consultations et ces débats ont permis de mieux connaître et saisir les préoccupations des divers intervenants et d'apprécier la faisabilité des interventions projetées du gouvernement.
- B) Les ministres responsables du projet de stratégie profiteront de deux occasions pour consulter la population à propos des aires protégées :
 - à l'occasion du dépôt d'un projet de loi permettant une mise en réserve et une gestion efficace des territoires protégés;
 - lors des consultations régionales prévues, la population et les organismes concernés pourront donner leur avis sur :
 - 1) les orientations de gestion et de conservation régionales;
 - les limites des aires mises en réserve, les mesures de protection et les modalités de gestion.

5 Mettre en réserve des territoires pour les besoins d'aires protégées

L'affectation des terres du domaine de l'État pour fins d'aires protégées représente un des défis les plus importants de la réalisation du plan d'action sur les aires protégées. Les ministres responsables rendront publique la mise en réserve de territoires de manière à réaliser, d'ici à 2005, l'ensemble des engagements pris en matière de création d'aires protégées.

La première annonce de juillet 2002 porte d'abord sur onze territoires totalisant 12 978 km² ou 0,78 % du Québec. Ces territoires sont provisoirement mis en réserve par l'État – et inscrits comme tels au plan d'affectation des terres du domaine de l'État – pour la création d'aires protégées. Sur ces territoires, sur la base de moyens légaux existants, sont immédiatement interdites toutes les activités d'exploitation minières, forestières et énergétiques. Les autres activités et droits sont cependant maintenus sur ces mêmes territoires, et ce, jusqu'à ce qu'un statut définitif de conservation leur soit accordé. Enfin, il y a moratoire sur l'attribution de nouveaux droits d'exploitation dans l'attente d'un statut définitif de conservation.

De plus, l'annonce de juillet 2002 fait état de la création de cinq parcs au Nunavik. Conformément à l'entente du 9 avril 2002 entre le gouvernement du Québec et les Inuits, le gouvernement annonce que, d'ici cinq ans, cinq projets de parcs mis en réserve en 1992 seront décrétés parcs nationaux : Pingualuit, Monts-Torngat-et-Rivière-Koroc, Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-L'Eau-Claire, Cap-Wolstenholme et Monts-de-Puvirnituq. D'ici là, <u>la Société de la faune et des parcs du Québec</u> mettra en place et définira les limites définitives, les plans directeurs, les plans de gestion ainsi que les audiences publiques, tel qu'il est exigé par la Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Loi sur les parcs. Par ailleurs, le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish est en cours de réalisation avec la participation des Cris de Mistissini. Ces projets de parcs couvrent 19 318 km².

Le plan d'action prévoit que périodiquement, d'ici à 2005, les ministres responsables feront d'autres annonces de mise en réserve de territoires à des fins d'aires protégées comme celle de juillet 2002. La prochaine est prévue pour décembre 2002.

6 Réaliser des consultations publiques

Les territoires mis en réserve pour les fins d'aires protégées feront l'objet de séances d'information et de consultations publiques. L'objectif est de favoriser l'acceptabilité sociale des projets, d'engager les populations locales et régionales ainsi que les nations et communautés autochtones dans une démarche d'adhésion à ces projets et de garantir à ces populations les meilleures retombées socio-économiques possible.

Ces consultations vont s'adresser aux populations des régions concernées. Un processus distinct sera mis en place pour les nations autochtones. Les consultations vont porter sur les limites des territoires à protéger, sur les types et l'ampleur des activités interdites et permises et sur les modes de protection et de gestion.

7 Adopter une nouvelle législation

Pour mettre en réserve légalement et ainsi répondre aux normes internationales concernant les aires protégées, l'Assemblée nationale sera appelée à adopter un projet de loi pour faciliter la mise en réserve de territoires à titre d'aires protégées et pour encadrer l'application des modalités de protection et de gestion de celles-ci.

<u>Le ministre de l'Environnement</u>, en collaboration avec le ministre des Ressources naturelles, le ministre responsable de la Faune et des Parcs et la ministre déléguée à l'Énergie, préparera ce projet en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale à l'automne 2002.

En outre, le gouvernement déterminera les moyens permettant de créer des paysages protégés, notamment dans les régions habitées ou les régions agroforestières.

4. Le plan d'action livre ses premiers résultats :

Onze réserves d'aires protégées et six projets de parcs



De façon à rendre très concrets les engagements gouvernementaux du plan d'action sur les aires protégées, le gouvernement rend publique la décision de mettre immédiatement en réserve pour fins d'aires protégées, onze vastes territoires situés au sud du 52° parallèle, sur la Basse Côte-Nord. De plus, il confirme ses engagements de créer, d'ici à 2005, six immenses parcs nationaux au nord du 52° parallèle.

Sur l'ensemble de ces territoires, les exploitations forestières, minières et énergétiques sont interdites. Cependant, les droits de gestion faunique (zone d'exploitation contrôlée, pourvoirie, réserve faunique) et certains autres droits, tels les baux de villégiature et de chasse, et les activités et droits autochtones sont maintenus au moins jusqu'à la désignation d'un statut légal et d'un plan de gestion définitifs. Ces décisions finales seront prises après consultation publique.



Superficie des aires protégées au Québec après la création des onze réserves d'aires protégées et des six projets de parcs.

	km²	% total Québec¹
1. Superficies déjà protégées (2002)	48 536	2,91
2. Superficies annoncées (juillet 2002)	km²	% total Québec
A. Réserves d'aires protégées		SET TE
Province naturelle des Laurentides centrales (D)		
1 Île René-Levasseur	190	0,01
2 Monts Groulx	1183	0,07
3 Lac Gensart	474	0,03
Province naturelle du plateau de la Basse-Côte-Nord	(E)	30 4/5 11
4 Lac Brigth Sand	278	0,02
5 Matamec	362	0,02
6 Massif des lacs Belmont et Magpie	1575	0,09
7 Buttes du lac aux Sauterelles	481	0,03
8 Vallée de la rivière Natashquan	4089	0,25
9 Côte d'Harrington Harbour	2285	0,14
10 Basses collines du lac Guernesé	2029	0,12
11 Collines de Brador	32	0,002
Sous-total A	12 978	0,78
B. Projets de parcs		
12 Albanel-Témiscamie-Otish	5937	0,36
13 Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-L'Eau-Claire	7360	0,4
14 Monts-de-Puvirnituk	1795	0,1
15 Cap-Wolstenholme	1263	0,1
16 Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc	1817	0,1
17 Pingualuit	1146	0,1
Sous-total B	19 318	1,16
TOTAL SUPERFICIES ANNONCÉES (A + B)	32 296	1,94
3. Superficies déjà protégées + superficies annoncées	80 832	4,85

Par cette première annonce découlant de son plan d'action sur les aires protégées, le gouvernement s'engage résolument à atteindre ses objectifs de superficie et de représentativité de son réseau d'aires protégées. D'un seul coup, il vient de garantir 32 296 km² additionnels à des fins d'aires protégées, ce qui est presque autant que ce que compte le réseau actuel et près de la moitié de la superficie du Nouveau-Brunswick.



4.1 Les réserves d'aires protégées au sud du 52^e parallèle

Cette section présente quelques données générales sur chacun des 11 territoires mis en réserve pour les besoins des aires protégées. On y trouve une carte de localisation, quelques données statistiques et une fiche explicative pour faciliter la lecture des 11 fiches individuelles.

Fiche de lecture et glossaire des fiches techniques des réserves d'aires protégées

Les onze fiches techniques qui suivent fournissent une information générale qui met en relief les caractéristiques dominantes et marquantes de chacune des réserves d'aires protégées. C'est la vulgarisation d'une information plus détaillée ayant servi au choix des territoires mis en réserve. Toutefois, beaucoup reste à faire pour commencer à bien connaître ces grands territoires. C'est le défi des années à venir.

Explication des rubriques

(par ordre de présentation sur la fiche)

Province naturelle:

Premier niveau cartographique du cadre écologique du Québec (Li et Ducruc, 1999). Il y a 13 provinces naturelles au Québec (figure 2).

Région naturelle :

Subdivision des provinces naturelles. C'est le deuxième niveau de la hiérarchie du cadre écologique du Québec. Il y a 79 régions naturelles au Québec (http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/).

Apport au réseau de la province naturelle :

Rapport, exprimé en pourcentage, entre la superficie de l'aire candidate et la superficie de la province naturelle.

Apport au réseau du Québec :

Rapport, exprimé en pourcentage, entre la superficie de l'aire candidate et la superficie du Québec (1 667 926 km²).

Contribution à la représentativité :

Indice exprimant la proportion de biodiversité que protège l'aire proposée. L'indice repose sur six variables choisies pour leur capacité à exprimer globalement la biodiversité du territoire (climat, couvert végétal, vieilles forêts, rivières, lacs, types de milieu). Un indice de 100, signifie que l'objectif de protéger 8 % de la biodiversité de la province naturelle est atteint pleinement.

Climat:

Le climat et les valeurs climatiques proviennent du modèle climatique du Québec développé pour le ministère de l'Environnement par une équipe du Service canadien des forêts (Gerardin et Mc Kenney, 2001).

Géologie et géomorphologie :

La géologie est tirée de la « Carte géologique du Québec » compilée par Luben Avramtchev (1985). La géomorphologie est interprétée à partir du troisième niveau du cadre écologique du Québec (http://www. menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/). L'altitude est dérivée du modèle numérique d'élévation au 1: 250 000 e (Géomatique-Canada).

Lacs et rivières :

L'information sur les lacs provient d'une classification originale des lacs, basée sur l'analyse de six variables dont la superficie, l'ordre de Strahler (de l'amont à l'aval du bassin versant), et la sinuosité des rives (Blais, 2001). Quant aux rivières, seul l'ordre de Strahler a été mesuré. Cet ordre hiérarchique permet de comparer les tronçons de rivière selon leur position dans le bassin versant et donc, d'une certaine manière, leur importance en terme de débit.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Ces deux thèmes sont extraits du Système d'Information Forestière par Tessellation (SIFORT) du deuxième inventaire forestier décennal (Ministère des Ressources naturelles). Les perturbations naturelles sont les incendies ou les épidémies d'insectes.

Perturbation et occupation humaines :

Les perturbations d'origine humaine sont les coupes forestières indiquées dans le fichier SIFORT. L'occupation humaine concerne la présence de baux de villégiature, de routes, de corridors de transport d'énergie, de réservoirs hydroélectriques et de « territoires fauniques », à savoir, « réserve faunique », « zone d'exploitation contrôlée » et « pourvoirie ». Les territoires identifiés de droit autochtone seront, le cas échéant, notés.

Autres informations :

La présence d'espèces désignées menacées ou vulnérables, de projets de réserve écologique (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, Ministère de l'Environnement) ou de projets d'« écosystème forestier exceptionnel » (Ministère des Ressources naturelles) est consignée sous cette rubrique.





Cadre écologique de référence :

Ensemble des documents cartographiques, typologiques et interprétatifs produits par le ministère de l'Environnement du Québec permettant de caractériser à diverses échelles (niveaux de perception) les écosystèmes terrestres et aquatiques du Québec. Ces documents sont des outils d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de développement durable (http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/).

Drumlin:

Forme de moraine orientée dans le sens du mouvement glaciaire.

Écosystème forestier exceptionnel:

Statut d'aire protégée sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles qui vise à protéger des forêts rares, anciennes ou des forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

Cette protection est soutenue par des moyens législatifs en territoire public et incitatifs en territoires privés.

Impactite:

Roches modifiées par un impact météoritique.

Krummholz:

Formation rabougrie d'arbres dont la hauteur ne dépasse pas l'épaisseur moyenne de la neige. Cette formation est typique de conditions climatiques de type arctique ou montagnard.

Lande:

Formation végétale dépourvue d'arbre et formée, selon les conditions du lieu, d'arbustes, d'herbes, de mousses ou de lichens. Les landes dites sèches se développent sur des sols bien drainés.

Lande alpine:

La lande alpine est une lande confinée aux conditions écologiques de haute montagne.

Lac

Petit (moins de 1 000 ha); moyen (1 000 à 5 000 ha); grand (5 000 à 30 000 ha); très grand (plus de 30 000 ha).

Moraine:

Forme de terrain composée de débris de roches laissés par le passage des glaciers. La moraine dans ses formes multiples est prédominante dans la géomorphologie du Québec.

Roches carbonatées :

Roches d'origine sédimentaire comme la dolomie, le marbre ou le calcaire.

Roches argileuses:

Roches d'origine sédimentaire comme les schistes.

Roches siliceuses:

Roches d'origine sédimentaire comme les grès ou le quartzite.

Roches felsiques:

Roches d'origine ignée, riches en feldspath et en silicates, comme le granite et le gneiss.

Roches mafiques et ultramafiques :

Roches d'origine ignée, riches en magnésium et en fer, comme le gabbro, l'anorthosite (mafiques) ou l'amiante (ultramafique).

Saison de croissance :

Nombre de jours au-dessus de 5 $^{\circ}$ C. Courte, 120-149 jours; moyenne, 150-179 jours; longue, 180-210 jours.



Références

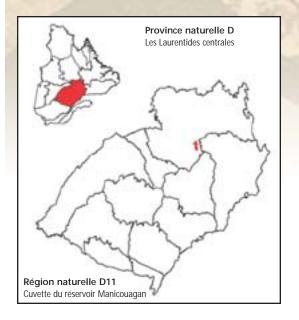
Avramtchev, 1985. La carte géologique du Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction de l'exploration géologique et minérale. Carte n°2000 du DV-84-02; échelle 1 : 500 000. Blais, D., 2001. Classification des lacs de la forêt boréale, Ministère de l'Environnement, rapport interne, 45p.

Gerardin, V. et D. McKenney, 2001. Une classification climatique du Québec à partir de modèles de distribution spatiale de données climatiques mensuelles : vers une définition des bioclimats du Québec. Contribution du service de la cartographie écologique n°60, Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 40 pages.

Li, T. et J.P. Ducruc, 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement, 90 pages.



4.1.1 Île René-Levasseur



Ce territoire protège une partie de la remarquable île René-Levasseur, formation géologique très rare résultant d'un impact météoritique, datant de 210 millions d'années. Cette aire protégera les vieilles forêts de basse altitude qui ne sont pas comprises dans la réserve écologique Louis-Babel.

Superficie: 190 km²

Apport au réseau de la province naturelle : +0,09 %

Apport au réseau du Québec : +0,01 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat	0,5	
Couvert végétal	0,7	
Vieilles forêts	2,8	
Rivières	0,3	
Lacs	0,5	
Types de milieu	1,4	





Le territoire est caractérisé par un climat subpolaire froid, subhumide, à saison de croissance moyenne.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie de 350 m à 620 m. Phénomène rare au Québec, le socle rocheux est principalement composé d'impactite, une roche issue de l'impact de la météorite qui a formé la cuvette de Manicouagan, il y a quelque 210 millions d'années. Des basses collines recouvertes de moraines bien drainées forment le paysage dominant.

Lacs et rivières :

Le réseau hydrographique est constitué principalement d'éléments de tête de bassin. Les lacs sont petits, mais deux d'entre eux présentent chacun une superficie de plus de 10 km2.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Cette aire est l'un des derniers grands réservoirs de vieilles forêts primaires de résineux (épinettes noire et blanche, sapin). Ces dernières dominent le territoire (69 %), tandis que quelques forêts de tremble et de bouleau à papier occupent une faible superficie (12 %). Les tourbières, les forêts mixtes et les landes présentes couvrent à peine 3 % du territoire. Il y a très peu de signes de feu.

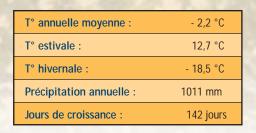
Occupations et perturbations humaines :

Aucune coupe forestière n'a touché ce territoire.

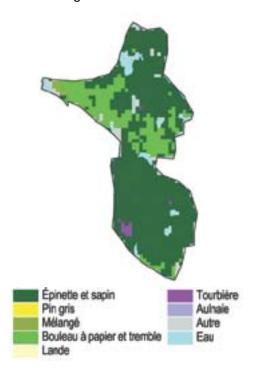
Autres renseignements:

Cette aire borde la réserve écologique Louis-Babel.

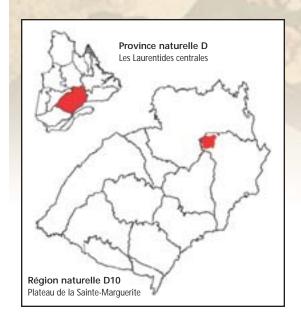




Couvert végétal



4.1.2 Monts Groulx



Cette aire protège une grande partie des monts Groulx, un paysage grandiose. Elle couvre une toposéquence complète de la forêt boréale d'épinette noire à la lande alpine. On y trouve quatre espèces végétales désignées menacées ou vulnérables et deux « écosystèmes forestiers exceptionnels ».

Superficie: 1183 km²

Apport au réseau de la province naturelle : +0,58 %

Apport au réseau du Québec : +0,07 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat 4,2
Couvert végétal 10,2
Vieilles forêts 12,6
Rivières 3,1
Lacs 2,7
Types de milieu 5,7

18



Le territoire est caractérisé par un climat subpolaire froid, subhumide, à saison de croissance courte.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie entre 340 et 1100 m. Un massif rocheux mafique, souvent couvert d'une mince moraine, domine le paysage. Des hautes collines flanquent la partie sud des monts. Des roches felsiques émergent dans la partie sud-est du territoire.

Lacs et rivières :

Le réseau hydrographique est constitué principalement de ruisseaux de tête de bassin associés à une vingtaine de très petits lacs logés dans de faibles concavités.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Les vieilles forêts primaires de résineux (épinettes noire et blanche, sapin) dominent sur les versants. Elles sont remplacées par des landes alpines sur la partie supérieure des monts. Quelques forêts mixtes composées de résineux, de bouleau à papier et de tremble occupent les parties inférieures des reliefs en bordure du réservoir Manicouagan.

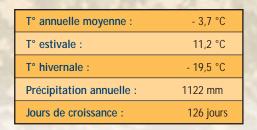
Occupations et perturbations humaines :

Aucune perturbation anthropique majeure n'affecte ce territoire. Une route le traverse et mène à quelques camps de villégiature. Le réservoir Manicouagan borde la limite ouest de l'aire candidate.

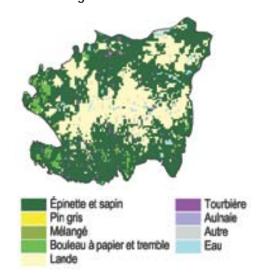
Autres renseignements:

Le territoire renferme quatre espèces végétales désignées menacées ou vulnérables : Athyrium alpestre subsp. Americanum, Agoseris aurantiaca, Alchemilla glomerulans et Gnaphalium norvegicum. Deux écosystèmes forestiers exceptionnels et un projet de réserve écologique sont inclus dans le territoire.

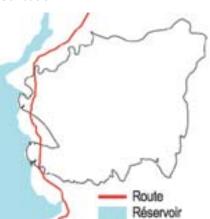




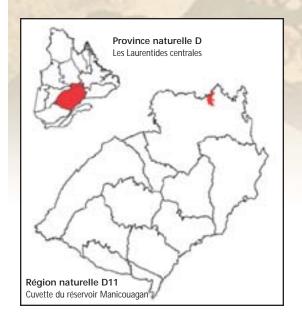
Couvert végétal



Utilisation



4.1.3 Lac Gensart



Cette aire protégera des éléments représentatifs des écosystèmes dominants de la cuvette du réservoir Manicouagan. Un terrain plat, légèrement bosselé, formé de moraines diverses, imparfaitement à mal drainé pour la moitié de la superficie, renferme une forêt résineuse, des tourbières et des landes sèches.

Superficie: 474 km²

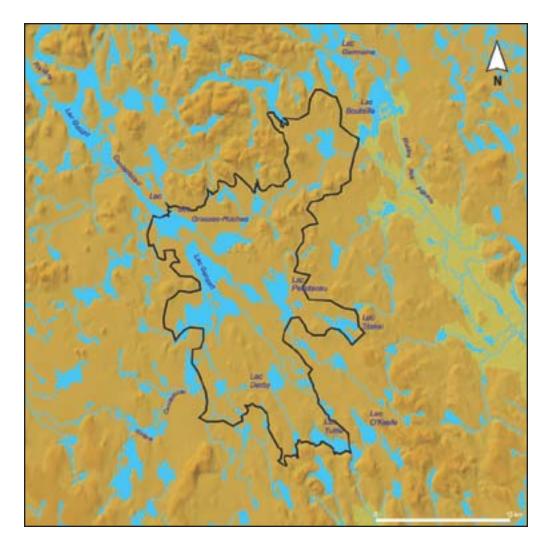
Apport au réseau de la province naturelle : +0,23 %

Apport au réseau du Québec : +0,03 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat	1,6
Couvert végétal	3,6
Vieilles forêts	ND
Rivières	2,0
Lacs	5,8
Types de milieu	1.0





Le territoire est caractérisé par un climat subpolaire froid, subhumide, à courte saison de croissance.

Géologie et géomorphologie :

Un terrain généralement plat – à une altitude d'environ 650 m – recouvert d'une moraine de fond mal drainée, de moraines de retrait, de drumlins et de tourbières caractérise ce territoire. Au nord-est, on observe un complexe de basses collines et de buttes plaquées de moraines bien drainées.

Lacs et rivières :

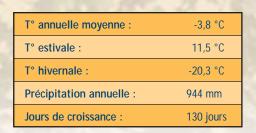
Le réseau hydrographique est constitué essentiellement de grands et moyens lacs, qui occupent 20 % de la superficie, et de cours d'eau de tête de bassin.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

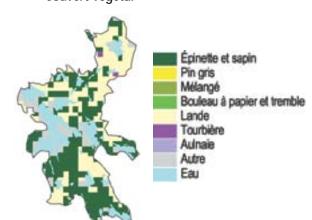
La forêt résineuse d'épinette noire (43 %) et les landes (35 %) dominent le paysage. Des incendies forestiers ont affecté 10 % du territoire.

Occupations et perturbations humaines :

Il n'y a eu aucune perturbation d'origine humaine. Moins de cinq camps de villégiature occupent les bords de quelques lacs.

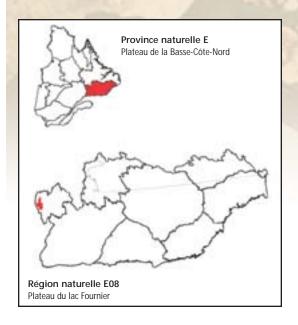


Couvert végétal





4.1.4 Lac Brigth Sand



Cette aire protège des éléments représentatifs des écosystèmes dominants du plateau du lac Fournier. C'est un complexe de buttes de drumlins bien drainés, couvertes de landes sèches – peu de véritables forêts – entre lesquelles s'insèrent des fourbières

Superficie: 278 km²

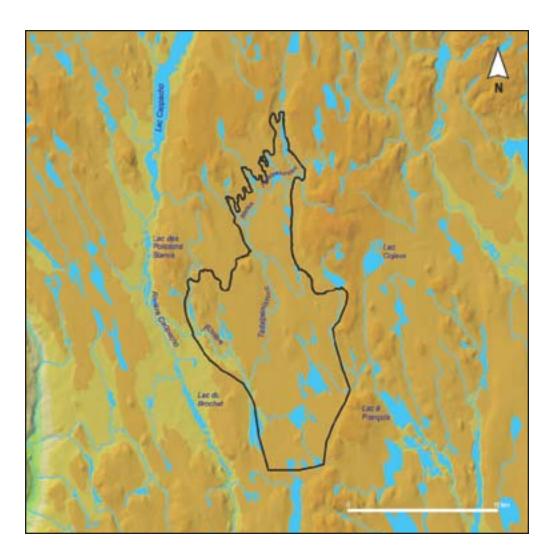
Apport au réseau de la province naturelle : +0,27 %

Apport au réseau du Québec : +0,02 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat	2,2		
Couvert végétal	5,8		
Vieilles forêts	1,3		
Rivières	3,6		
Lacs	2,4		
Types de milieu	2,7		





Le climat est de type subpolaire froid, subhumide, à courte saison de croissance.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude moyenne est de 650 m. Le socle rocheux est majoritairement composé de roches felsiques. Un complexe de buttes de drumlins bien drainés est la caractéristique dominante du territoire. Quelques fonds de vallées sablo-graveleux bien drainés et terrains couverts de dépôts morainiques bien drainés complètent l'image de ce territoire.

Lacs et rivières :

Le réseau hydrographique, peu développé, est formé de cours d'eau de tête de bassin. Des lacs, petits et moyens, occupent moins de 10 % de la superficie totale.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

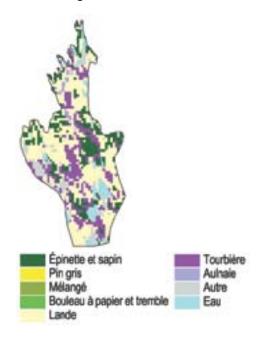
Les landes occupent surtout les sommets des buttes, soit près de 50 % du territoire, alors que les tourbières (20 %) se situent entre ces buttes. La forêt résineuse, moins importante (18 %), est vieille (plus de 120 ans). Le feu n'a affecté qu'une petite partie du territoire (4 %).

Occupations et perturbations humaines :

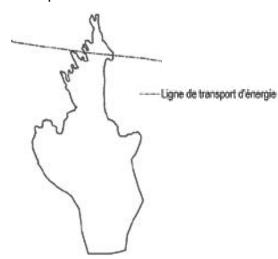
Une ligne à haute tension traverse sur quatre kilomètres la partie nord de la zone; c'est la seule perturbation anthropique.

T° annuelle moyenne :	-3,5 °C
T° estivale :	11,6 °C
T° hivernale :	-19,8 °C
Précipitation annuelle :	836 mm
Jours de croissance :	129 jours

Couvert végétal



Occupation





4.1.5 Matamec



Cette aire reprend, en grande partie, les limites de l'actuelle réserve écologique projetée de Matamec, dont l'objectif est de protéger des milieux représentatifs du massif du lac Magpie. C'est un complexe de basses collines de roches mafiques plaquées de moraines et couvertes de vieilles forêts résineuses.

Superficie: 362 km²

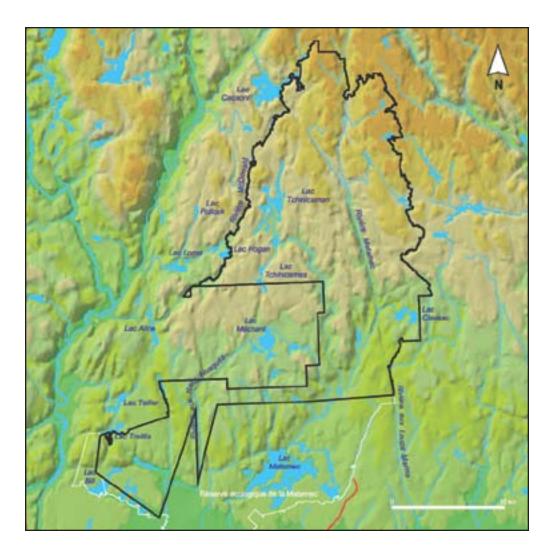
Apport au réseau de la province naturelle : +0,35 %

Apport au réseau du Québec : +0,02 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat	4,7
Couvert végétal	2,5
Vieilles forêts	5,4
Rivières	2,3
Lacs	3,7
Types de milieu	1,3

24)



Le climat est subpolaire froid, subhumide, à courte saison de croissance. Au sud-est, en basse altitude, le climat est moins rigoureux et la saison de croissance, plus longue.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie de 110 m à 685 m. Le socle rocheux est majoritairement composé de roches mafiques. Un complexe de basses collines recouvertes de dépôts morainiques bien drainées domine l'ensemble du territoire. C'est un milieu très représentatif de la province naturelle du plateau de la Basse-Côte-Nord.

Lacs et rivières :

Le réseau hydrographique est constitué principalement d'éléments de tête de bassin. Cette réserve écologique projetée vise à protéger le tronçon amont de la rivière Matamec.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Les vieilles forêts primaires de résineux (sapin et épinette noire) couvrent 75 % du territoire. Les autres groupements végétaux, par ordre d'importance, sont les landes, les forêts de tremble et de bouleau blanc et les tourbières. Le feu et les chablis sont les principaux facteurs de perturbation naturelle. Aucune perturbation majeure n'a cependant marqué la végétation.

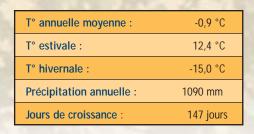
Occupations et perturbations humaines :

Quelques travaux d'exploration minière ont eu lieu, mais sont maintenant terminés. À noter que la partie manquante de la réserve écologique projetée sera vraisemblablement réintégrée au réseau des aires protégées après une campagne de prospection minière.

Autres renseignements :

La rivière Matamec a le statut d'aire protégée au titre de « rivière à saumon » et l'aire candidate, celui de réserve écologique projetée.

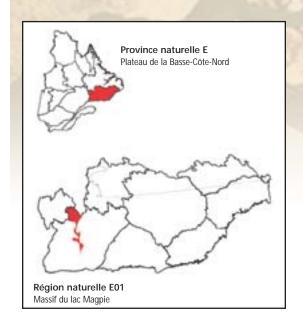




Couvert végétal



4.1.6 Massif des lacs Belmont et Magpie



Cette grande aire poursuit trois objectifs de protection : les collines représentatives de la région naturelle, la vallée supérieure de la rivière Magpie et les forêts de pin gris à leur limite orientale.

Superficie: 1575 km²

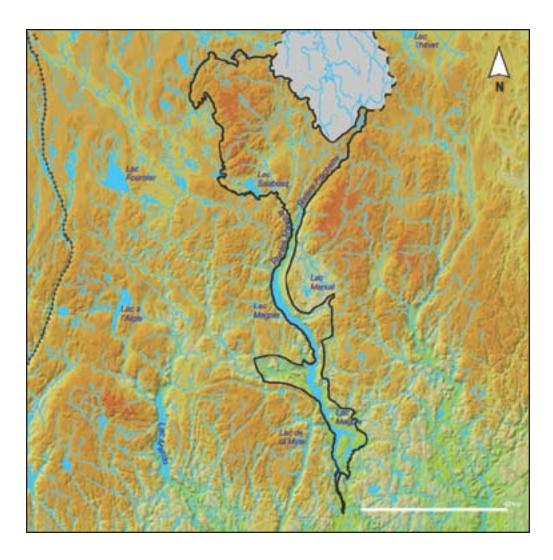
Apport au réseau de la province naturelle : +1,53 %

Apport au réseau du Québec : +0,09 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat 35,7
Couvert végétal 32,4
Vieilles forêts 12,2
Rivières 39,3
Lacs 12,4
Types de milieu 9,6

26)



C'est un climat subpolaire froid, subhumide, à courte saison de croissance.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie de 145 m à 980 m. Le socle rocheux est majoritairement composé de roches mafiques. Un complexe de basses collines et de buttes recouvertes de dépôts morainiques bien drainés domine l'ensemble du territoire. La partie sud de l'aire candidate suit la vallée et le fond de vallée sablo-graveleux de la rivière Magpie.

Lacs et rivières :

La rivière Magpie est le cours d'eau le plus important de la région. La zone proposée se concentre sur son élargissement, qui forme le grand lac Magpie.

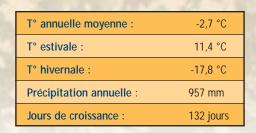
Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Les vieilles forêts primaires de résineux tolérants (épinettes noire et blanche, sapin) dominent surtout sur les sommets du relief de la partie nord. Vers le sud, la lande sèche prend plus d'importance. Les groupements de tremble et de bouleau à papier et les groupements mélangés plus jeunes occupent les fonds de vallée. Les dernières forêts de pin gris, les plus orientales du Québec, sont situées dans la vallée secondaire, à l'ouest de la rivière. Elles sont les témoins des rares feux survenus dans la région.

Occupations et perturbations humaines :

Aucune coupe forestière n'a été observée sur le territoire. Quelques camps de villégiature sont présents.

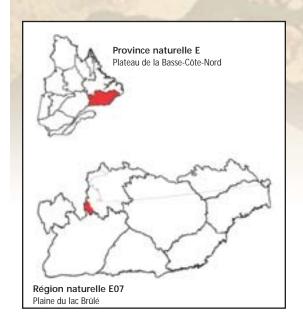
	THE S	PA	
A STATE OF THE STATE OF			toi



Couvert végétal



4.1.7 Buttes du lac aux Sauterelles



Milieu physique et couvert végétal représentatifs de la Plaine du lac Brûlé. Terrain relativement plat, bosselé par une moraine de fonte. Quelques grands lacs. Une végétation partagée entre forêt résineuse, landes sèches et tourbières.

Superficie: 481 km²

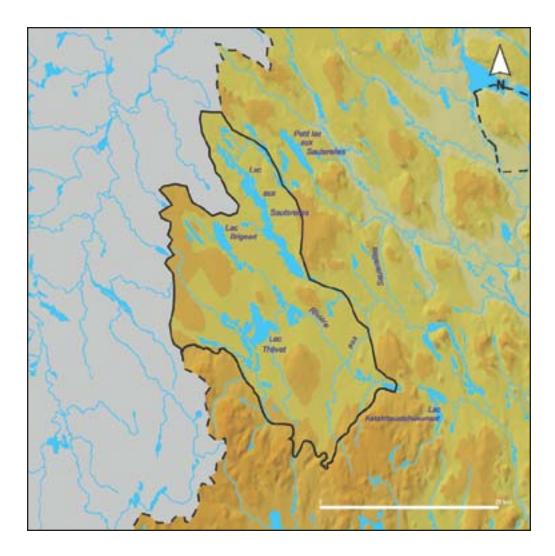
Apport au réseau de la province naturelle : +0,47 %

Apport au réseau du Québec : +0,03 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat 3,7
Couvert végétal 5,3
Vieilles forêts 3,0
Rivières 4,9
Lacs 5,5
Types de milieu 4,7





C'est un climat subpolaire froid, subhumide, à courte saison de croissance.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie de 530 m à 700 m. Le socle rocheux est composé de roches mafiques à l'ouest (40 %) et de roches felsiques à l'est (60 %). Un complexe de monticules de moraines de fonte et quelques drumlins caractérisent ce territoire. Les autres types de milieux – fonds de vallée sablo-graveleux, basses collines et buttes de moraines bien drainées – occupent le reste du territoire.

Lacs et rivières :

Le réseau hydrographique est constitué principalement d'éléments de tête de bassin; la principale rivière est un affluent de la rivière Romaine. Quelques grands lacs couvrent près de 10 % de l'aire.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Les vieilles forêts primaires de résineux (40 %), les landes (28 %) et les tourbières (14 %) se partagent le territoire. Le feu a affecté 4 % du territoire.

Occupations et perturbations humaines :

Aucun camp de villégiature ni coupe forestière n'a été observé.

T° annuelle moyenne : - 3,2 °C T° estivale : 11,2 °C T° hivernale : - 18,7 °C Précipitation annuelle : 942 mm Jours de croissance : 129 jours

Couvert végétal



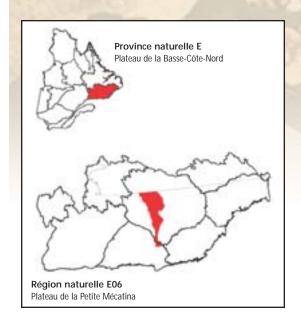
Épinette et sapin Pin gris Mélangé

Lande Tourbière Aulnaie Autre Eau

Bouleau à papier et tremble



4.1.8 Vallée de la rivière Natashquan



L'objectif premier de cette aire – la plus grande de toutes – est la protection d'un important tronçon de la renommée rivière Natashquan. Elle protégera aussi une zone de hautes collines, milieu peu commun dans cette province naturelle. L'étendue du territoire contribuera à assurer l'intégrité de l'écosystème de la rivière.

Superficie: 4089 km²

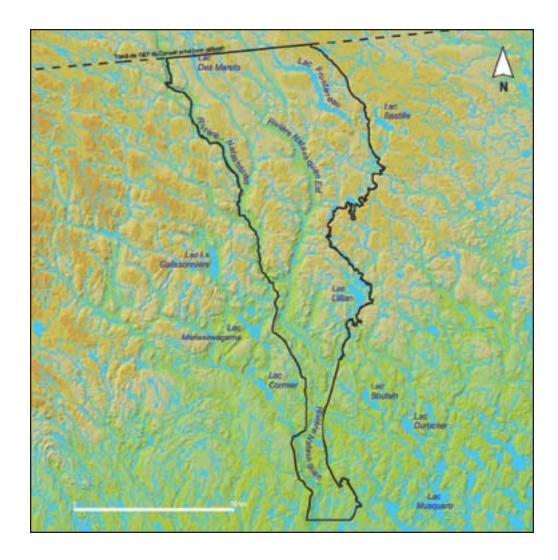
Apport au réseau de la province naturelle : +3,98 %

Apport au réseau du Québec : +0,25 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat	<mark>2</mark> ,8
Couvert végétal	52,0
Vieilles forêts	63,3
Rivières	59,6
Lacs	27,1
Types de milieu	9,6





Au nord, le climat est subpolaire froid, subhumide, à courte saison de croissance; il est un peu plus clément au sud.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie de 140 m à 620 m. Le socle rocheux est composé de roches felsiques dans la partie nord et de roches clastiques au sud. Un complexe de hautes et basses collines recouvertes d'un dépôt morainique bien drainé caractérise l'ensemble du territoire. La vallée se distingue par des terrasses sablo-graveleuses et des versants où abondent les colluvions.

T° annuelle moyenne :	- 1,5 °C
T° estivale :	11,2 °C
T° hivernale :	- 15,0 °C
Précipitation annuelle :	1098 mm
Jours de croissance :	139 jours

Lacs et rivières :

Longue et magnifique, la rivière Natashquan est l'une des grandes rivières du plateau de la Basse-Côte-Nord. L'aire couvre une bonne part du bassin versant, permettant ainsi de protéger plusieurs types de cours d'eau représentatifs de la province naturelle. Les lacs sont généralement petits, à l'exception de deux d'entre eux qui font plus de 3000 ha.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Les vieilles forêts primaires composées d'épinette noire et de sapin sont prédominantes (63 %). Les landes sèches (19 %) sont confinées aux sols secs et rocheux. Quelques tourbières et forêts de bouleau à papier ou de tremble complètent le paysage forestier. Il existe peu de traces de feu récent (2 %).

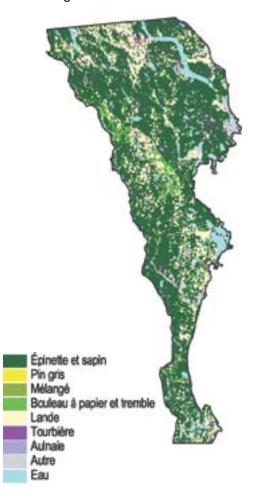
Occupations et perturbations humaines :

Aucune coupe forestière sur le territoire. Quelques camps de villégiature.

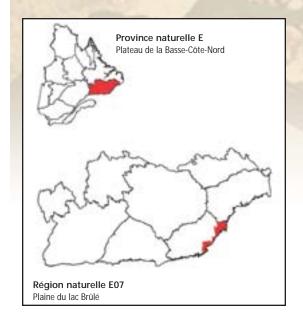
Autres renseignements :

La rivière Natashquan a le statut de « rivière à saumon ».

Couvert végétal



4.1.9 Côte d'Harrington Harbour



Très beau territoire typique de cette zone côtière du golfe du Saint-Laurent, rocheuse, déchiquetée, battue par les vents et soumise à des conditions climatiques hémiarctiques : végétation rabougrie, landes sèches et tourbières en bordure du golfe du Saint-Laurent.

Superficie: 2285 km²

Apport au réseau de la province naturelle : +2,22 %

Apport au réseau du Québec : +0,14 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat 9,8
Couvert végétal 14,0
Vieilles forêts 7,6
Rivières 16,8
Lacs 27,5
Types de milieu 10,1





Le territoire est caractérisé par un climat subpolaire humide, à saison de croissance movenne.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie de 5 à 250 m. Entre les buttes de roches felsiques, souvent dénudées, plongeant dans les eaux du golfe, s'insèrent des plaines argileuses mal drainées, souvent recouvertes de dépôts organiques.

Lacs et rivières :

De nombreuses rivières terminent leur cours dans ce territoire. C'est le cas, en particulier, de la rivière du Petit Mécatina.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Les landes sèches comprenant de grandes zones de krummholz sont nettement dominantes (55 %), suivies en importance par les vieilles forêts résineuses (20 %) et les tourbières (10 %).

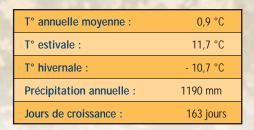
Occupations et perturbations humaines :

Plusieurs communautés de pêcheurs sont installées dans les villages de Chevery, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière et autres.

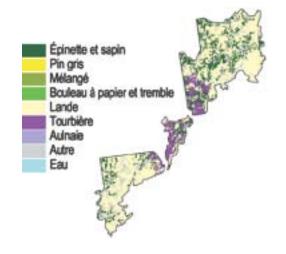
Autres renseignements :

Plusieurs rivières de cette aire sont des aires protégées du type « rivière à saumon ».

No.	A DESCRIPTION OF THE PARTY OF T		
		-	
The state of the s	Sept 1	A) Share Com	



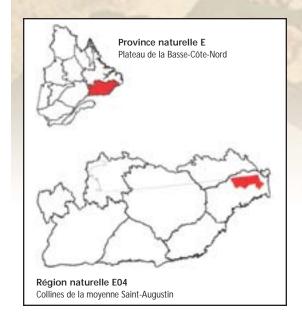
Couvert végétal



Occupation



4.1.10 Basses collines du lac Guernesé



Grand territoire représentatif de la biodiversité des collines de la moyenne Saint-Augustin : vieilles forêts d'épinette noire sur moraines bien drainées.

Superficie: 2029 km²

Apport au réseau de la province naturelle : +1,97 %

Apport au réseau du Québec : +0,12 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat 12,2
Couvert végétal 15,2
Vieilles forêts 31,8
Rivières 24,3
Lacs 5,8
Types de milieu 8,0





Le territoire est caractérisé par un climat subpolaire, humide, à courte saison de croissance.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie de 25 m à 550 m. C'est un territoire représentatif de la province naturelle du plateau de la Basse-Côte-Nord. Le socle rocheux est exclusivement formé de roches felsiques. Un complexe de basses collines recouvertes de moraines bien drainées domine l'ensemble. On y distingue aussi des basses collines rocheuses, des fonds de vallée sablo-graveleux et des buttes morainiques.

T° annuelle moyenne :	-0,7 °C
T° estivale :	10,4 °C
T° hivernale :	-12,4 °C
Précipitation annuelle :	1188 mm
Jours de croissance :	141 jours

Lacs et rivières :

La rivière Saint-Paul traverse le territoire à son mi-parcours, tandis que la rivière Napetipi y prend sa source. Les lacs sont peu nombreux et petits.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

Les vieilles forêts primaires de résineux (surtout épinette noire et sapin) dominent le couvert de la partie ouest (63 %), tandis que les landes sèches dominent dans la partie est (27 %). Les tourbières (6 %) sont parsemées sur l'ensemble du territoire.

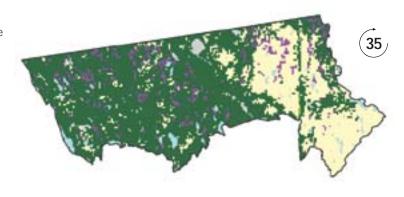
Occupations et perturbations humaines :

Il n'y a eu aucune coupe forestière. Une pourvoirie à droit exclusif est installée le long de la rivière Saint-Paul.

Autres renseignements :

La rivière Saint-Paul est une aire protégée de type « rivière à saumon ».

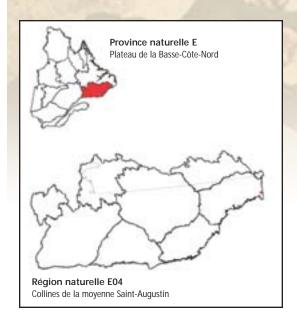
Couvert végétal







4.1.11 Collines de Brador



Ce territoire correspond au projet de réserve écologique voué à la protection des quelques rares collines tabulaires calcaires émergeant du socle précambrien. Ces calcaires renferment une flore originale susceptible d'abriter des plantes menacées ou vulnérables.

Superficie: 32 km²

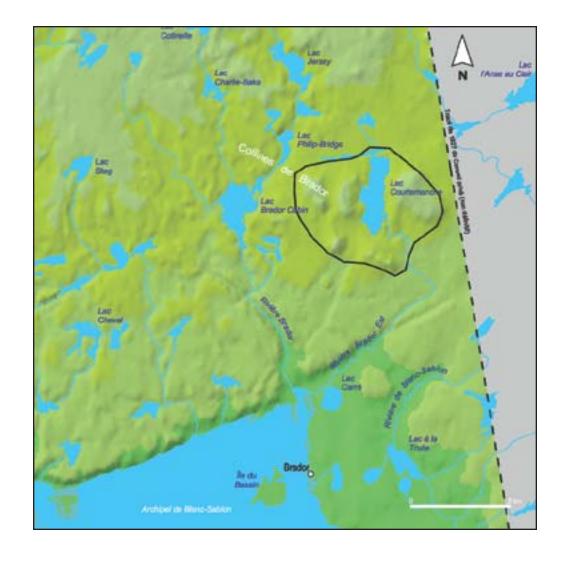
Apport au réseau de la province naturelle : +0,03 %

Apport au réseau du Québec : +0,002 %

Contribution à la représentativité (%) :

Climat 0,2
Couvert végétal 0,2
Vieilles forêts 0,0
Rivières 0,2
Lacs 0,1

Types de milieu 2,1



Le territoire est caractérisé par un climat subpolaire, humide, à courte saison de croissance.

Géologie et géomorphologie :

L'altitude varie de 170 m à 370 m. L'aire renferme un complexe de quelques petites collines de roches calcaires dans une matrice de roches felsiques. Cette formation géologique est rare dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord.

Lacs et rivières :

Un lac d'environ 400 ha occupe le centre de l'aire. Il s'écoule dans la rivière Brador Est.

Couvert végétal et régime de perturbations naturelles :

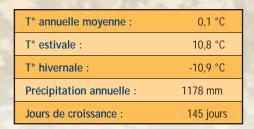
La lande sèche est le type de couvert végétal dominant. Le cortège floristique comprend des espèces telles que *Oxytropis campestris, Rhododendron lapponicum et Rhytidium rugosum.*

Occupations et perturbations humaines :

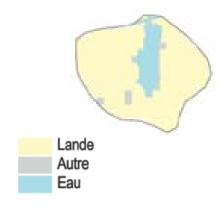
Aucune perturbation ni occupation particulière n'a été observée sur le territoire.

Autres renseignements :

Le segment de la rivière Brador Est qui traverse l'aire est une « rivière à saumon ».



Couvert végétal





4.2 Les projets de parc au nord du 52^e parallèle

La Société de la faune et des parcs du Québec propose la création de six parcs au nord du 52° parallèle, d'ici cinq ans, pour une superficie de plus de 19 000 km². D'une part, le gouvernement du Québec à signé, le 9 avril 2002, une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik avec la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik concernant cinq projets de parcs. D'autre part, un autre parc sera créé en partenariat avec la nation crie de Mistassini.

4.2.1 Pingualuit

D'une superficie de 1 146 km², ce projet a franchi l'étape des audiences publiques. Sa principale caractéristique a trait au cratère des Pingualuit (du Nouveau-Québec). D'origine météoritique, il s'agit d'un des plus jeunes et des mieux conservés au monde. La cuvette créée lors de cet impact est maintenant remplie d'eaux exceptionnellement pures.

Le parc protègera également de nombreux attraits propres à cette portion de l'Ungava, dont une partie de l'aire de mise bas du troupeau de caribous de la rivière aux Feuilles. Les données préliminaires du dernier inventaire montrent que sa population a plus que doublé en dix ans, avec près de 550 000 individus.

Le parc est situé au sud-ouest de la collectivité inuite de Kangiqsujuaq, un endroit extrêmement riche en ressources naturelles et en traditions.



Photographie : Heiko Wittenborn

4.2.2 Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc

Situé à l'est de la baie d'Ungava, le territoire à l'étude couvre une superficie de 4 295 km² dont 2 478 km² ont déjà le statut d'habitat faunique - aire protégée reconnue - selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les monts Torngat constituent la plus haute chaîne de montagnes du Québec et de l'est canadien; le mont D'Iberville culmine à plus de 1 600 m. Le paysage est dominé par des formes glaciaires qui le rendent comparable aux montagnes Rocheuses : parois vertigineuses, neiges éternelles, cirques glaciaires et vallées suspendues caractérisent ce site grandiose. La rivière Koroc, qui prend sa source dans ces hauts sommets et s'étire sur plus de 180 km jusqu'à la baie d'Ungava, fait partie intégrante du projet de parc. Sa vallée encaissée présente des conditions climatiques qui permettent le développement d'un couvert forestier dense et la présence du bouleau blanc, fait inusité à cette latitude.



La rivière Koroc est aussi un important lieu de passage entre la baie d'Ungava et le Labrador. Cet axe de communication a été utilisé depuis l'apparition des premiers humains à la période pré-dorsétienne, il y a environ 4 000 ans, et de 1770 à 1866 par les Inuits de l'Ungava pour se rendre sur la côte atlantique afin de faire la traite avec les missionnaires Moraves.

4.2.3 Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-L'Eau-Claire

Situé près de la baie d'Hudson, le territoire à l'étude couvre une superficie de 7 360 km². Une superficie de 2 930 km² pourrait s'ajouter lorsque le potentiel minier sera connu. Cet immense territoire comprend des attraits exceptionnels à chacune de ses extrémités. À l'ouest, signalons d'abord la présence du lac Guillaume-Delisle, étendue d'eau saumâtre soumise au régime des marées et où pénètrent phoques et bélugas. Le relief singulier de collines dissymétriques, appelées cuestas, est de grande renommée. Il s'agit des plus hautes cuestas que l'on rencontre au Québec. À l'est, le lac à l'Eau-Claire, composé de deux bassins circulaires, est issu d'un double impact météoritique. Avec une superficie de 1 211 km², c'est le second plus grand lac naturel du Québec. Ces deux plans d'eau remarquables sont reliés par des rivières imposantes ponctuées de nombreuses chutes et cascades. Ce projet de parc est situé dans une zone de transition entre la taïga et la toundra.



Photographie : Jonathan Tessier

La présence humaine y remonte à plus de 3 000 ans. La région est remarquable par la variété des traces d'occupation témoignant de passages fréquents à cet endroit, dont plusieurs postes de traite à différentes époques. Beaucoup parmi les Inuits et les Cris d'aujourd'hui connaissent bien ce territoire abondant en ressources et connu pour ses vents puissants.

4.2.4 Cap-Wolstenholme



Sis à l'extrémité nord du Québec, en bordure du détroit d'Hudson, ce projet couvre une superficie de 1 263 km². Ce site est caractérisé par ses hautes falaises de plus de 300 m se jetant directement dans la mer, taillées à maints endroits par des fjords spectaculaires. Le cap Wolstenholme et les îles qui lui font face abritent la troisième plus grande colonie de guillemots de Brünnich en Amérique du Nord comptant près de 600 000 individus.

La région est occupée pratiquement en continuité depuis environ 4 000 ans par les prédorsétiens et les dorsétiens, et, plus récemment, par les ancêtres directs des Inuits modernes. Le cap fut nommé par Henry Hudson en 1610 en l'honneur de Sir John Wolstenholme qui finança une partie de son voyage. Le territoire à l'étude compte aussi les ruines d'un poste de traite construit par la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1909, et relocalisé plus tard sur l'emplacement de la collectivité moderne d'Ivujivik.

4.2.5 Monts-de-Puvirnituq

Situé au nord-est de la baie d'Hudson, le territoire étudié a une superficie d'environ 3 000 km² de laquelle environ 1 200 km² sont temporairement soustraits pour fins d'évaluation minière. Le relief est caractérisé par une série parallèle de plissements rocheux qui dirigent l'écoulement des cours d'eau vers la baie d'Hudson. Le climat maritime favorise une végétation diversifiée caractéristique de la toundra québécoise et du haut Arctique canadien. La partie côtière de ce projet est fort possiblement une des rares aires de mise bas de l'ours blanc au Québec et ce secteur est le seul site connu de nidification du cygne siffleur de la province.

La région côtière est aussi occupée depuis des millénaires par des groupes affiliés aux prédorsétiens et dorsétiens et, plus récemment, par les Inuits.



42

43

4.2.6 Albanel-Témiscamie-Otish



En partenariat avec la Nation crie de Mistissini, la Société de la faune et des parcs du Québec réalise des études en vue de créer un parc représentatif de la forêt boréale : le projet Albanel-Témiscamie-Otish (5937 km²).

Rappelons que l'immense plateau lacustre, qui est à la source de la rivière Rupert, est constitué du plus grand lac naturel du Québec, le lac Mistassini (170 km de longueur). Le lac Albanel qui le côtoie dépasse les 100 km de longueur.

Le tributaire principal des lacs Mistassini et Albanel est la majestueuse rivière Témiscamie qui offre une succession de plages sablonneuses sur plus de 45 km de rives. Cette rivière prend sa source dans les monts Otish. Ce massif central ressemble à une anomalie biophysique qui vient le différencier de tous les territoires environnants. Les Otish constituent l'une des dernières régions du Québec à avoir été libérée de ses glaces à la suite de la glaciation continentale du Wisconsin.

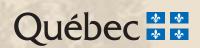
Ainsi, au cœur du pivot hydrographique du Québec, on retrouve ici trois transitions végétales nordiques : la limite de la forêt boréale au sud de la Témiscamie, la taïga et la végétation subarctique au piémont des monts Otish ainsi que des parcelles de toundra qui couvrent leurs sommets.

Ce projet de parc mettra en valeur tout le potentiel du patrimoine naturel et culturel de ce très grand territoire.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère de l'Environnement.

Téléphone:

Québec (appel local): (418) 521-3830 Ailleurs au Québec: 1 800 561-1616 Télécopieur : (418) 646-5974 Courriel: info@menv.gouv.qc.ca Internet: www.menv.gouv.qc.ca



Une réalisation de :
• Ministère de l'Environnement
• Ministère des Ressources naturelles
• Société de la faune et des parcs

